

Novembre 2008

Où en est-on aujourd'hui !

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous venons de nouveau vous tenir informés de l'avancée de notre projet ESPARR, et de ce que vos réponses nous ont apportés.

Un nouveau suivi est en cours trois ans après l'accident et nous remercions tous ceux qui ont déjà répondu « présent » pour cette nouvelle évaluation. Par ailleurs, une collaboration est effective avec le laboratoire « Santé Individu Société » de l'Université Lyon II : l'objectif de cette collaboration est d'étudier le retentissement sur la qualité de vie des membres de la famille des sujets très gravement blessés de la cohorte. Il s'agit d'une étude importante que nous réalisons à la demande de plusieurs d'entre vous. Merci à tous ceux qui sont interrogés de bien vouloir participer.

Quelques nouveaux résultats ...

Vos réponses nous ont permis d'étudier dans quelle mesure les causes médicales peuvent intervenir dans la survenue d'un accident corporel. Nous avons analysé les réponses de 380 conducteurs blessés s'étant déclarés responsables, et les avons comparées à celles de 304 conducteurs blessés non responsables.

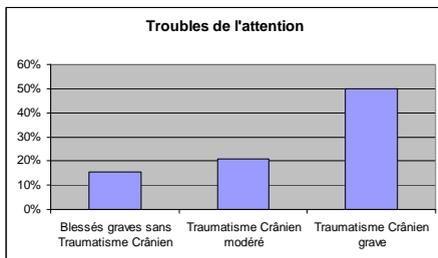
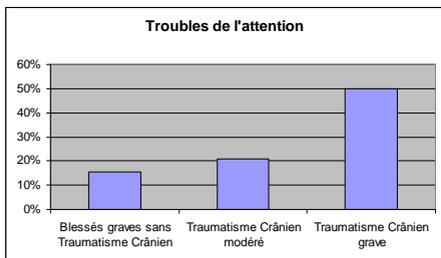
Les responsables d'accidents sont caractérisés par une plus grande jeunesse, ils ont leur accident plutôt le week-end, et en deux roues. Ils sont plus souvent dans un état de fatigue au moment de l'accident, et ont plus souvent consommé de l'alcool avant l'accident.

Les facteurs médicaux associés à la notion de responsabilité sont : l'hypertension artérielle, la prise d'antidépresseurs. Les autres facteurs médicaux, fréquemment mis en cause, comme le diabète, l'épilepsie, le glaucome...ne semblent jouer qu'un rôle très mineur.

Les séquelles neuropsychologiques (« handicap invisible ») du traumatisme crânien sont confirmées. Lors de la rencontre un an après l'accident, certains d'entre vous (traumatisés graves avec ou sans traumatisme crânien) ont bénéficié d'une rencontre avec un de nos collaborateurs neuropsychologue, afin d'évaluer les séquelles neuropsychologiques. Cette évaluation permet d'avoir une meilleure connaissance des troubles cognitifs, affectifs, comportementaux des victimes

d'accidents de la route et d'apprécier les difficultés quotidiennes liées à ces troubles.

Comparés à des blessés graves sans traumatisme crânien, les patients atteints d'un Traumatisme crânien grave ont plus souvent des troubles de l'attention, des manifestations anxieuses, des difficultés à s'exprimer oralement, une fatigabilité mentale, une instabilité de l'humeur... Les Traumatismés crâniens modérés sont légèrement plus nombreux à avoir une fatigabilité mentale et une diminution des initiatives.



Les troubles de l'attention et de la mémoire sont plus importants chez les TC graves que dans les deux autres groupes

Ces résultats, encore préliminaires, confirment l'impact du traumatisme crânien sévère sur les fonctions cognitives.

Où en est-on dans le recueil?

Le suivi à trois ans est en cours depuis octobre 2007 et se terminera en juin 2009. Il est organisé sur les mêmes modalités que le suivi à un an (autoquestionnaire et visites médicales pour les plus graves).

Mais après l'accident, pour les victimes comme pour les familles, le bouleversement est total et souvent définitif. ESPARR s'intéresse aux répercussions de l'accident sur « vos » proches (parents, amis proches), et propose d'analyser la situation de leur point de vue à partir de réactions et de ressentis, et en la comparant à « votre » réaction. L'observation et l'analyse des comportements familiaux, ainsi que la mise en évidence du processus de désorganisation et réorganisation du groupe familial face à la personne « dépendante » apportera des données chiffrées, utiles pour la mise en place d'actions d'accompagnement.

Difficultés rencontrées

Perdus de vue : Malheureusement, trois ans après l'accident, et malgré les contacts réguliers pris avec chacun, nous sommes confrontés à des personnes injoignables. Vous êtes peut être dans ce cas et avez peut être reçu un de nos courrier, et nous espérons que vous pourrez nous donner des informations ! Nous comptons sur vous tous.

Au passage de ce cap que représente la troisième année après

l'accident, nous avons été contactés par certains d'entre vous pour des conseils, des aides. Aussi nous avons décidé de reprendre contact avec des patients gravement atteints qui se sont retirés du projet : ils avaient accepté de participer puis se sont désistés. Il est très important pour nous, sinon qu'ils acceptent de réintégrer le suivi, au moins d'avoir des nouvelles de leur santé, et éventuellement de leur apporter une aide.

Les analyses en cours

Une analyse spécifique des victimes de « coups du lapin » est en cours dans le but d'étudier les conséquences de cette pathologie a priori peu grave mais qui paraît être génératrice de troubles même à distance de l'accident ; nous étudions en particulier le stress post traumatique et recherchons les facteurs prédictifs de la survenue de cette pathologie. Il se peut que ceux d'entre vous qui ont eu une telle lésion soient recontactés pour des demandes de renseignements supplémentaires. Merci de leur réserver bon accueil.

Enfin, nous étudions actuellement les conditions du retour au travail des accidentés de la route et les facteurs pouvant expliquer un retard de retour à l'emploi ou une non reprise de celui-ci.

Ce qu'ESPARR vous apporte en contre partie

Vous avez été nombreux à nous appeler ou à vous signaler à notre équipe, pour obtenir de l'aide. Nous avons pu orienter toutes ces personnes vers différentes associations, que nous avons directement sollicitées. Elles sont à votre écoute, et vous pouvez les contacter de la part de « ESPARR ». Vous pouvez aussi joindre l'équipe ESPARR pour tout problème relatif à votre accident : l'équipe peut vous répondre, vous informer, vous orienter, quelque soit le sujet. N'hésitez pas ! Toutes les informations sont sur notre site : <http://esparr.inrets.fr>, mais nous vous les joignons :

- **La fédération INAVEM compte dans le Rhône 5 associations d'aide aux victimes vers lesquelles le Coordinateur Animation réseau Mr Bertin nous a informés que nous pouvions diriger les victimes d'accidents de la circulation. Le numéro d'appel est le 08 842 846 37 accessible tous les jours de 9h à 21 h.**
- **En local, le « MAS info Victimes », rue Dugesclin à Lyon. Là, des juristes peuvent vous donner des informations. L'accueil est gratuit. Il faut leur téléphoner pour prendre un rendez vous. En revanche, ce ne sont que des conseils et pas un accompagnement dans des démarches.**
- **La ligue contre la violence routière : Pour un contact en local, merci de passer par ESPARR. Le numéro national est le 01 45 32 91 00**
- **L'association d'aide aux victimes des accidentés de France (www.association-aide-victimes.fr) s'est entourée d'avocats, d'experts médicaux et assurance. Vous pouvez y être soutenu et aidé dans des démarches. Monsieur Luc Morin est expert dans leur association (02 77 76 05 68) et vous pouvez le contacter de la part d'ESPARR, pour les problèmes de dossier, de demande**

de contre expertise, pour les problèmes légaux. Le cout de l'adhésion à cette association est de 60 euros. Ils semblent prendre en charge par la suite le dossier et vous guider dans toutes les démarches (demande de contre expertise, contestations, etc).

L'équipe ESPARR, vos interlocuteurs : chercheurs, médecins, neuropsychologues, statisticiens, informaticiens, secrétaires.... Tous là pour vous



Différents guides et livrets d'information sont téléchargeables sur le site ESPARR (livrets d'informations à destination des Traumatés Crâniens).

À suivre ...

Equipe de Recherche ESPARR : Docteur Martine Hours, Madame Pierrette Charnay, Professeur Dominique Boisson, Docteur Etienne Javouhey, Docteur Jacques Luauté, Docteur Pierre Olivier Sancho, Docteur Bernard Laumon, Professeur Daniel Floret.

Pour plus d'informations :

ESPARR, UMRESTTE, INRETS, 25 avenue François Mitterrand, 69675 Bron cedex
Tél : 04 72 14 25 13 (permanence tél le mercredi matin); mail : esparr@inrets.fr ; site internet à partir de janvier 2006 : <http://esparr.inrets.fr>.

Ce projet a reçu le soutien du Ministère de la Santé, du Ministère des Transports, de l'Agence Nationale pour la Recherche, de l'Union Nationale des Familles de Traumatés Crâniens, de la Ligue contre la violence routière, de l'Association des Paralysés de France.